

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-439 du 11 Novembre 1988

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 9 Novembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, Président du
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 9 Novembre 1988, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Saliou ABOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

MATHIEU KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 SPD 1 MJIEPSP-MISPAT 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 3 IGE 4 ONEPI-GCONB-2. DCCT-1
PREFETS 6 BN-DAN 2 UNB-FASJEP 2 JORPB.1.